

**FONDS DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DE LA SECTION
LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

ÉTATS FINANCIERS

31 MAI 2025



CELEBRATING 46 YEARS OF SERVICE

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA SECTION LOCALE
2002 D'UNIFOR**

ÉTATS FINANCIERS
31 MAI 2025

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|--|-------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 1 - 2 |
| État de la situation financière | 3 |
| État des variations de l'actif net disponible pour les prestations | 4 |
| Tableau des flux de trésorerie | 5 |
| Notes annexes aux états financiers | 6 - 12 |

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ADMINISTRATEURS DE

FONDS FIDUCIAIRE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR

Opinion avec réserve

Nous avons vérifié les états financiers du Fonds fiduciaire pour la santé et le bien-être de la section locale 2002 d'Unifor (le « Fonds fiduciaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2025, l'état des variations de l'actif net disponible pour les prestations, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, à l'exception des effets de la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière du Fonds fiduciaire au 31 mai 2025, ainsi que ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Motifs de la réserve

La portée de notre audit ne s'étendait pas à l'examen des registres de paie des employeurs cotisants. Par conséquent, notre vérification des revenus provenant des cotisations s'est limitée à une comparaison, sur une base d'échantillonnage, des recettes enregistrées par le Fonds avec les rapports de cotisation des employeurs, et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements étaient nécessaires au titre des revenus provenant des cotisations, l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net disponible pour les prestations et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 mai 2025 et 2024, l'actif à court terme au 31 mai 2025 et 2024, et l'actif net disponible pour les prestations au 1er juin et au 31 mai pour les exercices 2025 et 2024. Notre opinion d'audit sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 mai 2025 a été modifiée en conséquence en raison des effets possibles de cette limitation de portée.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants du Fonds fiduciaire conformément aux exigences déontologiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous avons rempli nos responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités des fiduciaires et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

Les fiduciaires sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, les fiduciaires sont responsables d'évaluer la capacité du Fonds fiduciaire à poursuivre ses activités, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité d'exploitation et d'utiliser le principe comptable de la continuité d'exploitation, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider le Fonds fiduciaire ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait d'autre choix réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'information financière du Fonds d'affectation spéciale.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, et à émettre un rapport d'audit qui comprend notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont susceptibles d'influencer de manière raisonnable les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers. Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous procédons également comme suit :

- Identifions et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que pour une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations trompeuses ou le contournement du contrôle interne.
- Nous nous efforçons de comprendre le contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds d'affectation spéciale.
- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par les administrateurs.
- Conclure sur le bien-fondé de l'utilisation par les administrateurs du principe comptable de la continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus lors de l'audit, déterminer s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds fiduciaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations connexes figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient empêcher le Fonds d'affectation spéciale de poursuivre ses activités.
- Évaluer la présentation, la structure et le contenu globaux des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers représentent de manière fidèle les transactions et événements sous-jacents, de manière à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance, entre autres, sur l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et sur les constatations importantes de l'audit, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Resnick Partnership LLP

Concord, Ontario
7 octobre 2025

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
COMPTABLES PUBLICS AGRÉÉS

FONDS FIDUCIAIRE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA SECTION

LOCALE 2002 DE L'UNIFOR
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU
31 MAI 2025

| | 2025 | 2024 |
|--|------------------|------------------|
| ACTIF | | |
| Liquidités | 108 605 | 81 492 |
| Crédit de taxe harmonisée à recevoir | 551 | 422 |
| Placements (note 3) | 1 614 851 | 1 423 730 |
| Charges payées d'avance | 12 281 | 12 720 |
| | 1 736 288 | 1 518 364 |
| PASSIF | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 16 950 | 8 475 |
| Contributions différées | <u>127 871</u> | <u>132 070</u> |
| | 144 821 | 140 545 |
| ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS | 1 591 467 | 1 377 819 |

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____ Administrateur

_____ Fiduciaire

Voir les notes jointes

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA SECTION
LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 MAI 2025

| | 2025 | 2024 |
|--|------------------|------------------|
| AUGMENTATION DE L'ACTIF NET | | |
| Apports - Air Canada | 221 699 | 215 713 |
| Revenus d'intérêts et de dividendes | 85 601 | 52 204 |
| Gain/(perte) latent(e) sur les placements | 68 630 | 31 624 |
| Gain/(perte) réalisé(e) sur la vente de placements | 6 830 | 2 244 |
| Remboursement de la TVH | 464 | 87 |
| | 383 224 | 301 872 |
| DIMINUTION DE L'ACTIF NET | | |
| Administration (Note 4) | 35 830 | 19 330 |
| Frais bancaires | 1 396 | 1 449 |
| Prestations de santé des membres | 123 875 | 161 292 |
| Honoraires professionnels (note 4) | 8 475 | 8 475 |
| | 169 576 | 190 546 |
| AUGMENTATION NETTE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS | 213 648 | 111 326 |
| ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 1 377 819 | 1 266 493 |
| ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS, FIN D'ANNÉE | 1 591 467 | 1 377 819 |

Voir les notes jointes

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA SECTION
LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2025

| | 2025 | 2024 |
|---|------------------|------------------|
| TRÉSORERIE GÉNÉRÉE (UTILISÉE) PAR : | | |
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Augmentation nette de l'actif net disponible pour les prestations | <u>213 648</u> | <u>111 326</u> |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | | |
| Charges payées d'avance | 43 | (2 306) |
| Crédit de taxe harmonisée à recevoir | (126) | 446 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 8 473 | 1 130 |
| Contributions différées | <u>(4 199)</u> | <u>9 547</u> |
| | <u>4 586</u> | <u>8 817</u> |
| | <u>218 234</u> | <u>120 143</u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Diminution (augmentation) des investissements | <u>(191 121)</u> | <u>(311 072)</u> |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE | 27 113 | (190 929) |
| TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 81 492 | 272 421 |
| TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE | 108 605 | 81 492 |

Voir les notes jointes

FONDS FIDUCIAIRE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

1. OBJET DU FONDS

Le Fonds fiduciaire pour la santé et le bien-être de la section locale 2002 d'Unifor (le « Fonds fiduciaire ») a été créé afin d'offrir des prestations aux membres admissibles.

Le Fonds offre des prestations au titre du compte de dépenses de soins de santé aux membres admissibles et aux familles du Fonds d'invalidité de la section locale 2002 d'Unifor.

Les employés permanents à temps plein et à temps partiel qui sont couverts par la convention collective de la section locale 2002 d'Unifor sont couverts dès leur premier jour de travail. La liste des membres admissibles est mise à jour chaque mois, conformément aux informations fournies par les employeurs.

Conformément à sa déclaration de revenus et de renseignements fiduciaires T3 2019, le Fonds a choisi, sous la forme prescrite, de devenir une fiducie réputée d'assurance-vie et d'assurance-maladie pour employés (« ELHT ») à compter du 1er janvier 2019. Par conséquent, à compter du 1er janvier 2019, le Fonds a produit sa déclaration de revenus et de renseignements des fiducies T3 à titre de FAE. Ainsi, le revenu de placement net gagné par le Fonds est assujéti à l'impôt sur le revenu dans la mesure où le revenu de placement dépasse les dépenses admissibles. Au cours de l'exercice actuel, les déductions ont été suffisantes pour qu'il n'y ait aucun impôt à payer.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux régimes de retraite énoncées dans la partie IV du Manuel de l'ICCA - Comptabilité et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

(a) Base comptable :

Les présents états financiers ne présentent que les actifs et les passifs sous le contrôle des fiduciaires et les variations de ceux-ci. Toutes les augmentations et (diminutions) de l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus de cotisations sont comptabilisés sur la base des heures comptables déclarées, comme indiqué à la note 2(c).

(b) Placements :

Les placements du Fonds sont comptabilisés à leur juste valeur.

La juste valeur de la trésorerie et des placements à court terme correspond approximativement au coût majoré des intérêts courus en raison de leur nature à court terme. La juste valeur de tous les autres placements est basée sur les cours de clôture du marché. Le Fonds a adopté *la norme internationale d'information financière (IFRS) 13* en ce qui concerne l'évaluation de la juste valeur de ses placements.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Le gain (la perte) réalisé(e) sur la vente de placements est déterminé(e) par l'excédent (le déficit) du produit de la vente par rapport au coût moyen du placement vendu.

FONDS FIDUCIAIRE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Le gain (la perte) latent(e) sur les placements représente la plus-value (moins-value) latente de la juste valeur des placements détenus à la fin de l'exercice, moins la plus-value (moins-value) latente correspondante à la fin de l'exercice précédent.

(c) Cotisations :

Les cotisations forfaitaires reçues sont comptabilisées de manière uniforme tout au long de l'année, sur une base mensuelle. Les cotisations différées sont comptabilisées comme des cotisations dans l'année au cours de laquelle les prestations correspondantes sont engagées.

(d) Instruments financiers :

Évaluation des instruments financiers

Le Fonds évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à leur juste valeur. Il évalue ensuite tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des variations de l'actif net disponible pour les prestations.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les créances.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les dettes et les charges à payer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indications de perte de valeur. Le montant de la dépréciation est comptabilisé dans l'état des variations de l'actif net disponible pour les prestations. Toute perte de valeur comptabilisée antérieurement peut être reprise à concurrence du montant cumulé précédemment déprécié. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des variations de l'actif net disponible pour les prestations.

(e) Incertitude liée aux estimations :

Lors de la préparation des états financiers, les administrateurs procèdent à un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des augmentations et des diminutions de l'actif net. Les estimations significatives utilisées dans la préparation de ces états financiers comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer. Les résultats réels sont susceptibles de différer des jugements, estimations et hypothèses formulés par les administrateurs, et seront rarement égaux aux résultats estimés.

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA SECTION
LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

3. PLACEMENTS

Les placements sont détenus auprès de CIBC Private Wealth Wood Gundy.

(a) Résumé des placements :

Les placements se composent des éléments
suivants :

| | <u>2025</u> | | <u>2024</u> |
|--|------------------|-------------------------|------------------|
| | <u>Coût</u> | <u>Valeur marchande</u> | <u>Coût</u> |
| | \$ | | \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 2 536 | 2 536 | 1 552 |
| Titres à revenu fixe | 190 000 | 190 000 | 565 283 |
| Actions | 666 596 | 698 771 | 228 691 |
| Fonds communs de placement/fonds distincts | 343 353 | 428 563 | 481 468 |
| Billets à risque sur le capital | <u>297 000</u> | <u>294 981</u> | <u>100 000</u> |
| | <u>1 499 485</u> | <u>1 614 851</u> | <u>1 376 994</u> |
| | | | <u>1 423 730</u> |

Les placements à revenu fixe rapportent des intérêts compris entre 5,00 % et 5,25 % et arrivent à échéance entre juillet 2025 et juillet 2026.

(b) Rapprochement entre les valeurs comptables et les valeurs de marché au début et à la fin de l'exercice :

| | <u>2025</u> | <u>2024</u> |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Valeur comptable, début de l'exercice | 1 376 994 | 1 376 995 |
| Apports (retraits) au cours de l'exercice | 30 060 | (54 449) |
| Revenus d'intérêts et de dividendes | 85 601 | 52 204 |
| Gain (perte) réalisé(e) sur la vente de placements | <u>6 830</u> | <u>2 244</u> |
| Valeur comptable à la fin de l'exercice | 1 499 485 | 1 376 994 |
| Réévaluation (dépréciation) à la valeur de marché | <u>115 366</u> | <u>46 736</u> |
| Valeur marchande à la fin de l'exercice | <u>1 614 851</u> | <u>1 423 730</u> |

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA SECTION
LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

| 4. FRAIS ET COMMISSIONS | 2025 | 2024 |
|--|----------------------|----------------------|
| <u>Bénéficiaire</u> | | |
| <u>Objet</u> | | |
| <u>Frais administratifs :</u> | | |
| Canadian Benefits Consulting Group Ltd. | Frais administratifs | Frais administratifs |
| | <u>35 830</u> | <u>19 330</u> |
| <u>Honoraires professionnels :</u> | | |
| Resnick Partnership LLP | Audit et fiscalité | Audit et fiscalité |
| | <u>8 475</u> | <u>8 475</u> |

5. GESTION DES RISQUES LIÉS AU CAPITAL

Le Fonds considère que son capital correspond à son actif net disponible pour le versement des prestations. L'objectif du Fonds en matière de gestion du capital est d'accumuler des fonds afin de verser des prestations aux participants au Fonds. La capacité du Fonds à atteindre cet objectif dépend des cotisations négociées dans la convention collective et du rendement des actifs de placement du Fonds.

Il n'y a eu aucun changement dans ce que le Fonds considère comme son capital et aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, aux politiques et aux processus de gestion du capital du Fonds au cours de l'exercice.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Exposition au risque lié aux instruments financiers et gestion de ce risque

Le Fonds est exposé à divers risques liés à son portefeuille de placements, qui se compose d'actifs de placement. Les principaux types de risques sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

La gestion des risques du Fonds est coordonnée par le conseil d'administration avec le gestionnaire de placements et vise principalement à garantir activement les flux de trésorerie à court et à moyen terme du Fonds en assurant une liquidité appropriée.

Le Fonds ne s'engage pas activement dans la négociation d'actifs financiers à des fins spéculatives et ne souscrit pas d'options. Les risques financiers les plus importants auxquels le Fonds est exposé sont décrits ci-dessous.

(b) Risque de marché :

Le Fonds est exposé au risque de marché par le biais de son utilisation d'instruments financiers, et plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et à certains autres risques de prix, qui résultent de ses activités d'investissement.

FONDS FIDUCIAIRE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA SECTION LOCALE 2002 DE L'UNIFOR

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

6. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(i) *Risque de taux d'intérêt :*

Le risque de taux d'intérêt désigne l'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché des actifs et des passifs du Fonds. La valeur des actifs du Fonds est affectée par les variations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels. Afin de gérer correctement le risque de taux d'intérêt du Fonds, des lignes directrices appropriées concernant la pondération et la durée des investissements sont établies et contrôlées.

(ii) *Autre risque de prix :*

Les autres risques de prix sont les risques que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché, autres que celles découlant des taux d'intérêt, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier individuel de son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché.

Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Les placements détenus dans le Fonds sont exposés à d'autres risques liés aux prix découlant des incertitudes quant aux prix futurs des placements. Le risque maximal résultant des placements est déterminé par la juste valeur de ces instruments, qui totalisait 1 614 851 \$ au 31 mai 2025 (1 423 730 \$ au 31 mai 2024). Une variation de 1 % du risque de marché (toutes les autres variables restant constantes) aura une incidence d'environ 16 149 \$ (14 237 \$ au 31 mai 2024) sur la juste valeur de ces placements.

De l'avis des administrateurs, l'exposition au risque de marché du Fonds est faible et non significative, et reste inchangée par rapport à l'année précédente.

(c) **Risque de crédit :**

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation contractée avec le Fonds. Le risque de défaut sur les transactions portant sur des titres cotés est considéré comme minime, car la transaction échouera si l'une des parties à la transaction ne remplit pas son obligation. Bien que le Fonds puisse être exposé à un risque de crédit en ce qui concerne les cotisations à recevoir, il gère ce risque en surveillant de près les cotisants défaillants et en veillant à ce que les cotisations en retard et les écarts soient poursuivis. De l'avis des administrateurs, l'exposition au risque de crédit du Fonds est faible et non significative, et elle est inchangée par rapport à l'année précédente.

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA SECTION
LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

6. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(d) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de remplir ses obligations à leur échéance. Le conseil d'administration estime que les flux de trésorerie générés par ses actifs de placement seront suffisants pour couvrir ses dépenses d'exploitation normales. Le Fonds surveille les flux de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de liquidités pour faire face aux dépenses prévues et aux autres obligations financières d'.

Tous les passifs financiers présentés dans l'état de la situation financière ont une échéance inférieure à un an. Les actifs du Fonds sont investis dans des titres négociés sur un marché actif et peuvent être facilement cédés en cas de besoin de liquidités.

De l'avis des administrateurs, l'exposition au risque de liquidité du Fonds est faible et non significative, et reste inchangée par rapport à l'exercice précédent.

(e) Hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers :

La hiérarchie des justes valeurs regroupe les actifs et passifs financiers en trois niveaux en fonction de l'importance des données utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs et passifs financiers. La hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire sous forme de prix), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées des prix) ; et

Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Le niveau dans lequel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur. Les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière sont regroupés dans la hiérarchie de la juste valeur comme suit :

Actifs financiers à la juste valeur au 31 mai 2025

| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|---------------|------------------|-------------|-------------|------------------|
| Placements en | \$ 108 605 | \$ - | \$ - | \$ 108 605 |
| espèces | <u>1 614 851</u> | <u>-</u> | <u>-</u> | <u>1 614 851</u> |
| | <u>1 723 456</u> | <u>\$ -</u> | <u>\$ -</u> | <u>1 723 456</u> |

**FONDS FIDUCIAIRE POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA SECTION
LOCALE 2002 DE L'UNIFOR**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31
MAI 2025

6. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

| | Actifs financiers à la juste valeur au 31 mai 2024 | | | |
|---------------|---|-----------------|-----------------|------------------|
| | <u>Niveau 1</u> | <u>Niveau 2</u> | <u>Niveau 3</u> | <u>Total</u> |
| Placements en | \$ 81 492 | \$ - | \$ - | \$ 81 492 |
| espèces | <u>1 423 730</u> | <u>-</u> | <u>-</u> | <u>1 423 730</u> |
| | <u>1 505 222</u> | <u>\$ -</u> | <u>\$ -</u> | <u>1 505 222</u> |

Les méthodes et techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur sont inchangées par rapport à la période précédente.